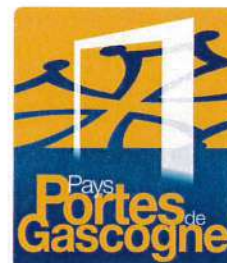


toulouse
métropole



Contrat de réciprocité
entre Toulouse Métropole
et le Pays des Portes de Gascogne

Un partenariat innovant entre le rural et l'urbain

Les **métropoles**, principaux moteurs de la croissance du pays, doivent, encore plus que par le passé, jouer un **rôle d'accélérateur et d'impulsion** mais aussi de **solidarité et de partage**, certes au bénéfice d'elles-mêmes, mais aussi à celui de leurs territoires de proximité et de leur ensemble régional. Dans cet objectif, et s'agissant du territoire toulousain, un certain nombre d'initiatives partenariales a été engagé (Dialogue métropolitain, accord-cadre Toulouse/Montpellier).

En contrepoint, **les territoires périurbains ou ruraux** assurent un rôle de « régulateur » de la densification métropolitaine en offrant une réserve foncière disponible pour les actifs urbains, une organisation sociale et des services « à taille humaine » accessibles à des populations plus modestes et un cadre de vie considéré par les familles comme de meilleure qualité.

Si les relations ville-campagne existent déjà, elles ne sont pas nécessairement identifiées comme telles. Elles sont pourtant déterminantes dans l'objectif d'un **développement équilibré du territoire national** comme dans celui du maintien d'une **égalité de traitement du citoyen** devant les services publics.

Dans ce cadre, la **construction d'accords stratégiques** entre territoires urbains et ruraux peut représenter un **levier d'équilibre et de cohésion entre territoires** et un **facteur d'efficacité des politiques publiques**.

Au plan sociétal, le renouement d'un dialogue entre des territoires souvent opposés (davantage dans les esprits que dans les faits) est une des conditions pour remédier au sentiment d'abandon croissant exprimé par les habitants des espaces ruraux ou de certains quartiers de la ville et à la défiance grandissante qu'ils manifestent à l'égard des politiques définies pour leur territoire. Dès lors, considérer la « périphérie » non plus comme un sas de transition entre deux mondes mais comme un acteur central du développement urbain - rural doit contribuer à atténuer, sinon éviter, tout phénomène de « banlieurisation » et favoriser le retour de la confiance des citoyens dans la sincérité, l'adaptation et l'équité de l'action publique.

Face à ces constats partagés et animés par une ambition politique commune en faveur de **l'alliance et la cohésion des territoires**, Toulouse Métropole et le Pays des Portes de Gascogne ont marqué, à l'été 2016, leur volonté de développer une **coopération et un partenariat entre leurs deux territoires**.

Le présent contrat de réciprocité en est la traduction politique et opérationnelle.

* * *

Article 1 : les contrats de réciprocité ville-campagne

L'évolution des modes de vie reconfigure les territoires en faisant évoluer les caractéristiques associées aux espaces urbains et ruraux, jusqu'à parfois brouiller leurs limites. **Les frontières entre ville et campagne peuvent apparaître de plus en plus floues**. Les mobilités, qui vont de pair avec une diffusion des modes de vie urbains dans les espaces de faible densité, participent de cette évolution et de cette porosité, source de plus en plus d'interdépendance, entre territoires productifs et territoires résidentiels.

Les contrats de réciprocité, dont le principe de mise en œuvre a été défini dans le cadre du **comité interministériel à la ruralité de mars 2015**, visent à rapprocher et faire partager, dans une **logique « gagnant-gagnant »**, les dynamiques territoriales urbaine et rurale.

Initiés, de manière expérimentale, sur quelques territoires (Brest Métropole et le pays du Centre Ouest Bretagne, la communauté urbaine de le Creusot-Montceau-les-Mines et le parc naturel du Morvan, la métropole de Lyon et le pays d'Aurillac...), ces démarches sont appuyées, en ingénierie, par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Le terme « contrat », retenu dans la dénomination de cette expérimentation, fait ainsi davantage appel à la notion **d'accord de partenariat** qu'à un dispositif juridique formel. A cet égard, le contrat de réciprocité n'intègre pas de soutien financier spécifique. Pour autant, les projets qui y sont inscrits doivent pouvoir bénéficier, par une visibilité accrue et la **cohérence territoriale des politiques communes engagées**, de soutiens financiers européens, d'Etat et régionaux.

Ainsi et au-delà de l'engagement politique des deux espaces territoriaux, le contrat de réciprocité doit permettre et favoriser le développement, par **effet d'entraînement**, de nouveaux partenariats entre les **autres acteurs, publics comme privés**.

Article 2 : les engagements du contrat de réciprocité

En traduction des orientations du protocole d'intention adopté en juin 2016, Toulouse Métropole et le Pays « Les Portes de Gascogne » (cf. fiches d'identité en annexe 1) décident de l'engagement d'un contrat de réciprocité entre leurs deux territoires.

Ce contrat a l'ambition, dans son contenu opérationnel comme dans les modes de partenariat qu'il entend développer, d'instaurer **une coopération particulière et originale entre « urbain et rural »**.

Au titre de cette démarche innovante, les deux signataires s'engagent à :

- assurer **l'animation**, politique comme technique, de cette démarche de coopération territoriale,
- construire et mettre en œuvre des **projets opérationnels** de partenariats,
- accompagner, y compris de manière financière le cas échéant et dans le cadre de décisions spécifiques de leurs instances délibératives, les **projets communs** retenus
- mobiliser **l'ingénierie de leurs directions** et services dans l'engagement et le suivi des coopérations initiées,
- veiller, ensemble, à la bonne **prise en compte** des politiques et projets engagés dans les **documents stratégiques de niveau régional**. Une attention particulière sera notamment apportée à l'intégration de ces nouvelles alliances dans les politiques territoriales conduites et soutenues par la Région (notamment dans le cadre de la définition du futur SRADDET),
- solliciter, par effet d'entraînement, **les autres acteurs du développement** (collectivités régionale et départementales, chambres consulaires, associations d'entreprises...) au bénéfice du partenariat des deux territoires,
- porter les projets auprès des instances européennes, nationales (Etat, Caisse des dépôts...) comme locales permettant, le cas échéant, leur **soutien financier** (CPER, financements européens...),
- mettre en place une **gouvernance de pilotage, de suivi et d'évaluation** des partenariats et des projets communs engagés,
- participer ou contribuer aux **échanges de bonnes pratiques** participant à l'évaluation et à l'animation nationale de ces nouvelles formes de coopération urbain-rural.

Article 3 : thématiques de partenariats et premiers projets opérationnels

Cette coopération s'exprimera particulièrement dans certains champs thématiques :

- celui d'un **développement économique partagé**, au titre notamment d'une mise en cohérence des stratégies foncières et de développement, du soutien à la création d'entreprises, de l'appui aux initiatives innovantes et de la promotion du télétravail,
- celui de **l'agriculture biologique et raisonnée** via un **projet alimentaire de territoire**, le maintien d'une agriculture de proximité, la relocalisation de la culture et la transformation de productions à forte valeur ajoutée (plantes à parfum, productions agroalimentaires biologiques),
- celui du **développement touristique** avec la mise en place et la promotion de parcours touristiques associant les atouts des deux territoires,
- au bénéfice d'une **coopération dans le champ culturel**, en particulier dans les domaines de **la culture scientifique et technique**, spécificités remarquables de l'action des deux territoires,
- dans la mise en cohérence des plans de **mobilités entre les deux territoires**, notamment pour favoriser l'accessibilité aux services publics et à l'emploi.

Cette coopération s'exprimera, dès l'engagement du contrat de réciprocité, par des **actions de court terme** sur les thématiques préférentielles d'échanges retenues.

Les **1ers éléments de ce partenariat** sont précisés dans les annexes opérationnelles jointes au présent contrat (cf. annexe 2). Certaines actions, en cours d'engagement, ont d'ores et déjà fait l'objet d'un financement spécifique de l'Etat (500 K€) au titre du volet « coopération territoriale » du **pacte métropolitain d'innovation** signé, début 2017, entre l'Etat et Toulouse Métropole.

Article 4 : gouvernance du contrat de réciprocité

Au titre de la gouvernance et de l'animation de ce processus d'échanges, seront mis en place :

- un **comité de pilotage politique** chargé d'assurer la tenue des objectifs poursuivis, l'avancement des actions prévues au titre du contrat et son actualisation. Ce comité sera placé sous la double présidence du Président du Pays des Portes de Gascogne et du Président de Toulouse Métropole, de leur représentant.

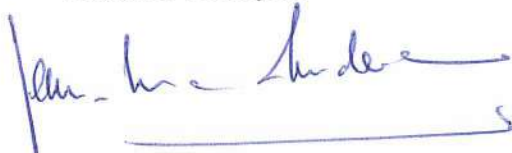
Ce comité associera, en tant que de besoins, les représentants de l'Etat, de la Région et du conseil départemental du Gers. Il intégrera également la direction régionale de la Caisse des Dépôts. A cet égard, il sera demandé à la **Caisse des Dépôts** d'appuyer, en expertise comme en financement, **l'animation de ce partenariat et l'ingénierie des projets** engagés. Les représentants des **conseils de développement** de chacun des deux territoires seront associés aux travaux de ce comité de pilotage et à la promotion de cette coopération particulière.

- un **comité technique de suivi** animé par la direction du Pays des Portes de Gascogne et par la direction générale des services de la métropole (mission prospective, partenariats et innovations territoriales).

- De **groupes de travail thématiques** en charge de la mise en œuvre des premières actions prévues au programme 2017/2018 du présent contrat. Ces groupes s'appuieront sur les services des deux institutions et sur les structures et acteurs associés au partenariat entre les deux territoires.

A Fleurance, le 10 juillet 2017

Le président de
Toulouse Métropole



Jean-Luc MOUDENC

Le président du Pays
« Portes de Gascogne »

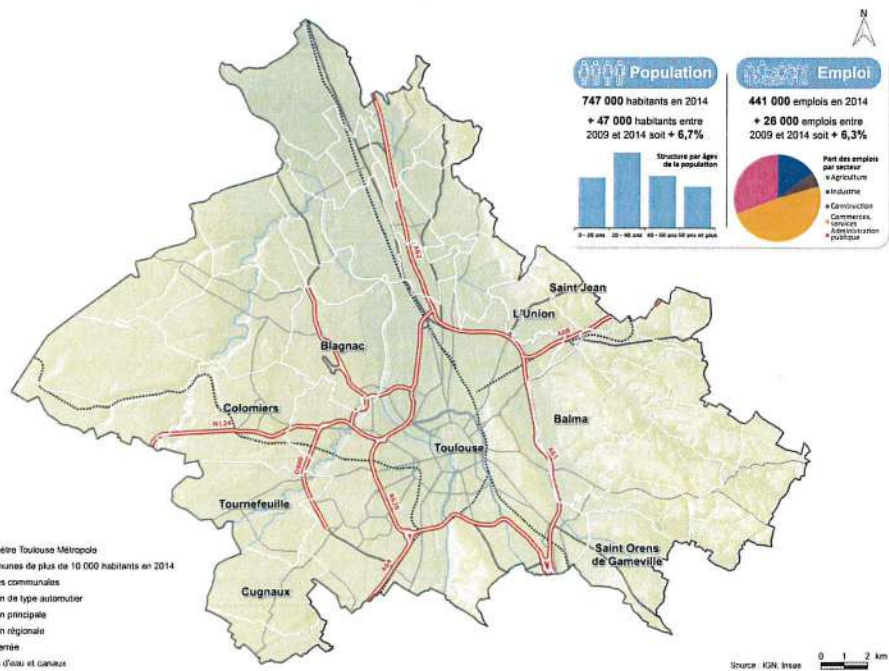
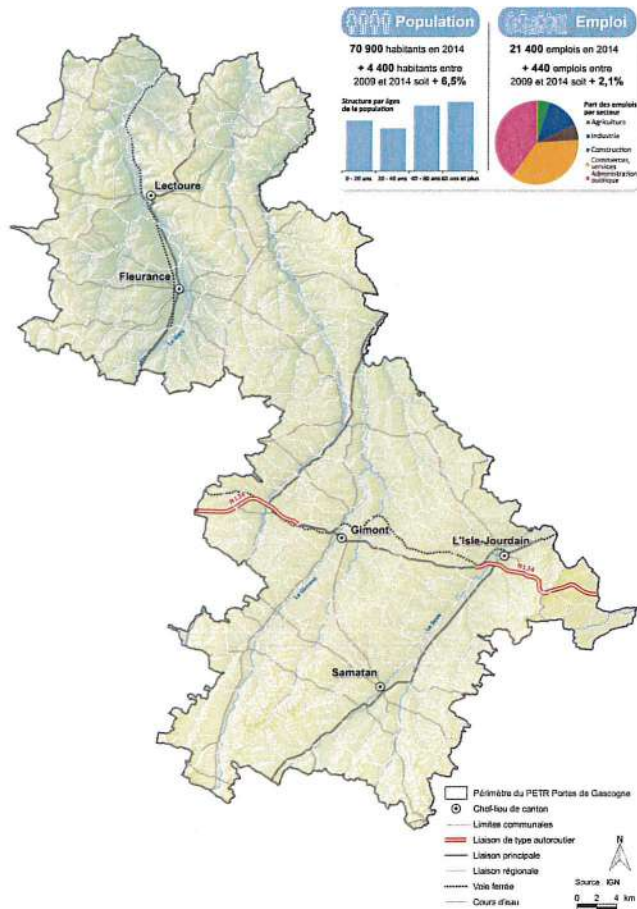


Raymond VALL



En présence de M. Jacques MEZARD
ministre de la cohésion des territoires

Annexe 1 – Fiche d'identité des deux territoires



Développement de la filière aéronautique

Contexte :

Le développement économique territorial ne se décrète pas. Pour autant, la géographie peut commander des stratégies d'implantation et de développement d'activités économiques. La proximité - les deux territoires sont quasiment contigus - entre les grandes plates-formes industrielles de l'ouest métropolitain et les espaces du pays gascon participe, de fait, à assurer une diffusion de la croissance économique toulousaine vers les sites gersois. Nombre d'entreprises partenaires et sous-traitantes de l'industrie aéronautique, adhérentes du pôle de compétitivité Aerospace Valley, est d'ores et déjà implanté sur les zones d'activités du pays des Portes de Gascogne.

Action/projet pilote

Intégrer les atouts et l'offre d'accueil du Pays des Portes de Gascogne dans les politiques de promotion engagées par l'agence métropolitaine d'attractivité au titre de la prospection des entreprises du secteur de l'aéronautique.

Actions opérationnelles de court terme (2017-2018)

- Recensement et typologie des entreprises du secteur de l'aéronautique implantés sur le pays des Portes de Gascogne,
- Analyse des sites d'accueil économique gersois, notamment, ceux jalonnant l'itinéraire à grand gabarit (IGG),
- Intégration de l'offre d'accueil gersoise dans les documents de promotion et d'attractivité économique de la métropole, en cohérence et complémentarité avec le schéma métropolitain d'organisation des territoires de l'économie – SOTE, adopté en 2017,
- Examen (en continu) des projets (regroupement, extension, optimisation des activités,...) et des stratégies de développement des acteurs de la filière
- Appui à la représentation et l'association du PETR des Portes de Gascogne aux actions conduites par le pôle de compétitivité Aerospace Valley

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR, Etat, Région, EPCI concernés, agence d'attractivité SoToulouse/Madeeli, pôle Aerospace Valley, Tompass, Auat, Caisse des dépôts...

Perspectives de moyen et long termes

- Vers des scénarios possibles des besoins fonciers à moyen et long termes de la filière aéronautique, notamment en poursuite des stratégies de relocalisation, à proximité des sites de production, des bases logistiques,
- Vers une stratégie de réserves foncières intégrées aux processus de définition et de mise à jour des schémas de planification et d'aménagement (SCOT's, SRADDET....)

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR, Etat, Région, départements, EPCI concernés, SCOT's, acteurs de la filière aéronautique...

Dynamique de la création d'entreprises et de l'innovation

Contexte :

Le pays des Portes de Gascogne a engagé, en propre ou au titre de ses intercommunalités, un certain nombre d'initiatives en faveur de la création d'entreprises innovantes (notamment dans les secteurs des applications spatiales, de la cyber sécurité...). La métropole toulousaine accueille, développe et soutient des outils (immobilier, d'animation, en ingénierie...) d'appui à la création d'entreprises et à l'innovation (plus de 23.000 m2 de pépinières et hôtels d'entreprises, appui à la communauté French Tech....).

Action/projet pilote

Réponse conjointe à l'appel à projet « Smart Water City » lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en accompagnement à la recherche et au développement de la détection des fuites par drones et imagerie satellitaire grâce à l'expérimentation sur les réseaux des deux territoires partenaires

Actions opérationnelles de court terme (2017/2018)

- Intégration des dispositifs et services d'accompagnement aux entrepreneurs proposés par les EPCI membres du PETR à la plate-forme d'accompagnement des entreprises en cours de déploiement sur la métropole (cf. projet « plate-forme de services aux entreprises » prévue, en lien avec les instances consulaires, au schéma de développement économique métropolitain)
- Ouverture des « road-shows » investisseurs organisés sur la métropole aux start-ups et PME implantés sur le Pays des Portes de Gascogne et accueil de « road shows » sur le territoire du PPG (communication conjointe aux deux territoires à destination de leur tissu économique, clusters et incubateurs)

Perspectives moyen et long termes

- Promotion conjointe de l'offre immobilière et d'accompagnement des pépinières, accélérateurs et tiers-lieux présents sur les deux territoires
- Vers des appels à candidature conjoints notamment sur certains réseaux thématiques sur lesquels s'est positionné la French Tech Toulouse (cf. fiche 17 schéma de développement éco. Toulouse Métropole – Bilan année 1)

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR & EPCI membres, Etat, La French Tech Toulouse, Région Occitanie, réseau consulaire, tiers lieux innovants, pépinières et incubateurs des deux territoires...

Développement du télétravail

Contexte :

En contrepoint des solutions visant à fluidifier et à développer les mobilités entre ces deux territoires (cf. infra fiche 6), la recherche de propositions alternatives au déplacement comme le développement d'espaces de télétravail et de coworking peut constituer une réponse opportune pour :

- Offrir le choix aux « navetteurs »¹ entre déplacement quotidien ou possibilité de travailler sur leur territoire de résidence (améliorant ainsi leur confort de vie et leur pouvoir d'achat),
- Accompagner les mutations organisationnelles des entreprises (changement de pratiques RH, optimisation de l'immobilier d'entreprise par une réduction des espaces ou le partage de bureau) et les problématiques de recrutement liées à la (im)mobilité des compétences,
- Permettre aux personnes en recherche d'emploi mais connaissant des contraintes de mobilité de prétendre à des postes « délocalisables » ou gérables à distance.
- A terme, redistribuer les postes qualifiés et les compétences en zone rurale et périurbaine grâce à la décentralisation de métiers pour l'heure exclusivement proposés dans les espaces métropolitains.

Action/projet pilote

Dans le cadre du pacte stratégique engagé entre Toulouse Métropole et le Groupe Airbus et des ambitions portées par l'avionneur en matière de télétravail et coworking : proposition d'une coopération tripartite pour identifier les salariés habitants du Gers susceptibles d'être positionnés, à titre expérimental, en télétravail sur le Pays des Portes de Gascogne.

Actions opérationnelles de court terme (2017/2018)

- Recensement et cartographie des espaces de télétravail et de coworking (publics/privés) existants ou en projet sur les deux territoires concernés,
- Intégration, dans les études de mobilité, d'enquête entreprises et administrations :
- Recensement des démarches de télétravail engagées,
- Qualification des freins et des effets de levier possible
- Participation à des actions de promotion/sensibilisation en direction des entreprises et administrations susceptibles de s'engager dans du télétravail et de valorisation des espaces pouvant accueillir leurs salariés.

Perspectives moyen et long termes

- En déclinaison du Plan national de déploiement du télétravail, élaboration d'un programme territorial (expérimental) de développement du télétravail associant entreprises et administrations candidates, espaces de télétravail et coworking privés/publics volontaires, collectivités accompagnatrices.
- Participation à la création d'un dispositif de conseil aux entreprises et administrations (en lien avec le laboratoire d'innovation initié par le SGAR Occitanie)

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR & EPCI membres, Etat, Région Occitanie, Caisse des Dépôts & Consignations, INSEE, espaces de télétravail et de coworking des deux territoires, financements européens...

¹ Insee : les **navetteurs** sont les actifs ayant un emploi qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence.

Vers un projet alimentaire territorial

Contexte

L'approvisionnement de proximité prend une place grandissante dans les comportements d'achats des citoyens. Si l'approvisionnement alimentaire du domicile à partir des productions locales se structure progressivement, les liens entre productions locales et restauration hors foyer, commerciale ou collective, sont plus difficiles à observer car souvent plus difficiles à mettre en œuvre, en premier lieu du fait d'une réglementation en matière de marchés publics potentiellement bloquante.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ouvre la possibilité, via son article 39, de construire un « projet alimentaire territorial » pour « rapprocher production locale et consommation locale ».

Rapportée aux deux partenaires, cette démarche peut ouvrir des perspectives nouvelles en renforçant les liens entre les producteurs de denrées alimentaires biologiques (filiale légumineuses et céréales en particulier) et les établissements de restauration collective de la métropole. Elle peut également viser une présence densifiée des producteurs certifiés AB au sein du MIN toulousain (le Gers accueille à Monfort le centre de stockage de produits biologiques le plus important en France).

Action/projet pilote

Réponse conjointe à l'appel à candidature lancée par le Ministère de l'Agriculture pour la reconnaissance d'un projet alimentaire territorial commun à Toulouse Métropole et au Pays des Portes de Gascogne

Actions opérationnelles de court terme (2017/2018)

- Promotion des marchés de producteurs du Gers auprès de la population métropolitaine, notamment via le partenariat touristique (cf. fiche adhoc)
- Appui à la déclinaison de la démarche SNCF « paniers fraîcheur » en gares de Matabiau / L'Isle Jourdain
- Promotion des filières du Gers auprès des structures de restauration collective de la métropole
- Appui au référencement des producteurs gersois au MIN de Toulouse et participation, sous la conduite de la Région Occitanie, à une meilleure valorisation, par la transformation, des productions locales.

Perspectives moyen et long terme

- Développement d'un hall bio au MIN de Toulouse (en lien avec l'organisation des flux de la logistique urbaine)

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR, Etat, DRAAF, Région Occitanie, Pôle Agrisudouest, Irqualim, coopératives, chambres d'agriculture, MIN, Réseau des AMAP, MIN de Toulouse, GABB 32.....

Maintien des terres cultivées et développement des productions de la filière PAAM
(plantes aromatiques, alimentaires et médicinales)

Contexte

La Métropole toulousaine compte encore aujourd'hui un certain nombre d'exploitations tournées notamment vers le maraîchage mais qui sont désormais menacées de disparition du fait d'une conjonction de facteurs : vieillissement des exploitants, difficulté de transmission, modèles agricoles et de commercialisation insuffisamment générateurs de valeur ajoutée....

Le maintien d'une activité agro-économique urbaine, d'une part non négligeable de biodiversité au cœur de la ville et de savoir-faire locaux sont autant d'enjeux qui peuvent servir la qualité de vie et l'attractivité de la métropole.

La réflexion conduite actuellement par les acteurs de la filière PAAM (plantes aromatiques, alimentaires et médicinales) implantés sur le Pays des Portes de Gascogne visant à une meilleure structuration et à une relocalisation de la production de leur matière première, peut constituer une opportunité de sauvegarde de la SAU toulousaine, de pérennisation des savoir-faire communs aux territoires et de redynamisation de l'activité agricole grâce à une diversification possible des exploitations existantes et à la fixation de la valeur ajoutée localement.

De même, la structuration, en cours à l'échelle des Portes de Gascogne, d'un pôle territorial de coopération économique autour de l'agroalimentaire, de la santé par l'alimentation naturelle et biologique permet d'envisager des pistes élargies de coopération entre les deux territoires.

Action / projet pilote

En déclinaison du Plan Régional de l'Agriculture Durable : recensement des espaces cultivables sur le territoire de la Métropole et mise en relation avec les entreprises de la filière PAAM présentes sur le territoire du Pays des Portes de Gascogne pour accompagner l'implantation de « cultures test »

Actions opérationnelles de court terme (2017-2018)

- Vers un « schéma d'organisation des territoires de l'agriculture »
- Rencontres entre producteurs agricoles du territoire métropolitain et entreprises de la filière plantes du Pays des Portes de Gascogne (vers la faisabilité agronomique et des potentialités économiques de la relocalisation des productions de PAAM)

Perspectives moyen et long termes

- Vers la structuration et développement d'une filière territoriale de production et de transformation des plantes alimentaires, aromatiques, médicinales et tinctoriales

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR, Etat, DRAAF / FranceAgrimer, Irqualim, CCLG, Acteurs engagés dans le PTCE ASAN Bio, Graine de Pastel, Bleu de Lecture, Jardins de Cocagne (site de Fleurance), GABB 32, Caisse des dépôts, Chambres d'agriculture, Adear 31 et 32, Réseau Cocagne...

Optimiser l'offre touristique et favoriser le tourisme de proximité

Contexte

Bien que contigus, les territoires de Toulouse Métropole et du Pays des Portes de Gascogne ne constatent qu'une part faible de flux et d'échanges touristiques. Engager des actions conjointes en matière touristique doit permettre d'une part, d'éveiller l'intérêt des clientèles urbaines de proximité pour le Gers, d'autre part de contribuer à la structuration de l'offre métropolitaine en complétant, grâce aux ressources disponibles sur le territoire du Pays des Portes de Gascogne, l'image « Sud Ouest » sur laquelle Toulouse Métropole fonde sa stratégie de communication touristique.

Action / projet pilote

Définition d'un circuit-test de mobilité douce reliant les deux territoires, praticable dès 2018

Actions opérationnelles de court terme (2017-2018)

- Définition et mise en place d'un programme d'actions conjoint établi notamment sur :
 - o Des circuits de type « city / country break » mettant en scène la découverte du territoire,
 - o Des circuits courts centrés sur la culture scientifique, thématique commune aux deux territoires.
- Valorisation des informations relatives aux circuits courts

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR, Etat, CRT, CDT, Agence d'Attractivité, Offices de Tourisme, Guide du Routard, Cité de l'Espace, Musées...

Actions à moyen et long termes

- Création d'une offre combinée du Pays des Portes de Gascogne et de Toulouse Métropole,
- Mise en place d'un service d'accueil et d'information renforcé auprès des pèlerins pratiquant la Via Tolosana et poursuivant vers le Gers
- Construction de produits « city/country break » autour de l'itinérance douce pédestre et cycliste avec une finalité culturelle (parcours art et environnement, gastronomie et tradition culinaire...) en lien avec les évolutions de l'offre SNCF / TER (offre rail – vélo)
- Consolidation d'une offre culture scientifique « ciel et espace » intégrant les sites des deux territoires ainsi que celui du Pic du Midi
- Inflexion sur la complémentarité des équipements pour une offre MICE – tourisme d'affaires et ses modalités pratiques de mise en vitrine de l'offre
- Appui du Laboratoire d'Initiative Rurale à l'achèvement du défi structuration de la Métropole : hébergement et accompagnement de start up retenues spécifiquement pour répondre aux AAP de la Métropole / formulation d'appels à candidature conjoints dans le domaine de l'innovation touristiques et de la diversification de l'offre
- Accompagnement au projet « Route Européenne d'Artagnan » Nérac – Lectoure – Fleurance – L'Isle Jourdain – Toulouse.

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR, Etat, Région, CRT, CDT, Agence d'attractivité, Offices de Tourisme, Guide du Routard, ACIR Compostelle, Cité de l'Espace, Musées, AREA.

Favoriser une offre culturelle métissant urbain et rural

Contexte

Toulouse Métropole, territoire de culture, possède en commun avec le Pays Portes de Gascogne un niveau d'exigence artistique de rang national. Les réalisations artistiques dans le champ de l'Art et de l'Environnement ou du Street-art pour le Pays Portes de Gascogne, mais aussi les lieux culturels et de culture scientifique, Centre d'Art et de Photographie de Lectoure, Maison des Ecritures de Lombez, Cité de l'espace de Toulouse, festival du Ciel et de l'Espace de Fleurance ... constituent un socle d'échanges et de projets particulièrement intéressants avec la métropole et ses acteurs.

Ce contrat de réciprocité peut permettre :

- De favoriser l'accessibilité à la culture, aux pratiques artistiques et à la culture scientifique développée par chacun des territoires
- D'enrichir les projets des acteurs culturels des territoires par l'accès à de nouveaux espaces de programmation et de co-production
- De favoriser les échanges et les circulations entre les acteurs professionnels et amateurs des deux territoires.

Action / projet pilote

Vers une politique de promotion et d'animation intégrée de la culture scientifique et technique dans le domaine de l'astronomie et du spatial

Actions opérationnelles à engager (2017-2018)

- Développer des connections des circuits « Art et Environnement » et « street-art » entre le Pays Portes de Gascogne et la métropole toulousaine (Blagnac, Colomiers, Toulouse, Canal du Midi ...)
- Promouvoir en commun les pratiques artistiques nouvelles basées sur le numérique,
- Promouvoir des résidences croisées dans le domaine des écritures, des littératures et de l'illustration dédiées à la jeunesse,
- Accueillir des expositions des collections du Frac dans des lieux patrimoniaux du Pays

Actions à moyen et long termes

- Développer le potentiel de coopérations entre les acteurs de la photographie (Château d'eau, centre de photographie de Lectoure...)
- Vers la mise en réseau des « cafés culturels » (circulation d'artistes, mutualisation et programmation de spectacles)

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR, Etat, DRAC, structures concernées.

De la médiation scientifique à la sensibilisation aux métiers de l'aéronautique

Contexte

Malgré le dynamisme de la filière aéronautique et spatiale et un rythme d'embauche toujours soutenu, on constate un début de pénurie de candidats volontaires et qualifiés pour les postes proposés.

Le manque de connaissance des opportunités de carrière dans l'aéronautique et le défaut de valorisation de certains métiers industriels dont les débouchés se trouvent dans ce secteur semblent être en grande partie à l'origine du problème. La promotion des métiers de la filière est donc déterminante sur l'ensemble des publics (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, travailleurs en reconversion, féminisation des métiers de l'industrie).

A cet égard, Toulouse Métropole et le Pays des Portes de Gascogne comptent des opérateurs et des sites déjà structurés autour de la découverte par le grand public de la filière aéronautique (Musée Aeroscopia, association Terre d'Envol...) ou de la formation anticipée aux carrières de l'aéronautique à destination des scolaires ou de demandeurs d'emplois (ex : parcours « prépa » conçu et animé par A Ciel Ouvert).

Les deux partenaires veilleront, en liaison forte avec les acteurs de la filière et avec la Région, à la bonne prise en compte de ces nécessaires dynamiques de sensibilisation et de formation dans les politiques d'appui mises en œuvre.

Action / projet pilote

Mobiliser les acteurs et les équipements pouvant contribuer à la politique de la Région Occitanie et de l'Education Nationale conduite en matière de sensibilisation aux carrières de l'aéronautique.

Actions opérationnelles de court terme (2017-2018)

- Participation aux actions de sensibilisation des collégiens, lycéens des territoires partenaires (y compris lycées professionnels) aux métiers et carrières de l'aéronautique,
- Vers des actions communes entre les territoires dans le domaine de la culture scientifique, notamment au titre de l'astronomie et du spatial.

Perspectives moyen et long termes

- Vers la création d'un pôle régional (et/ou de pôles départementaux) d'orientation et d'accompagnement vers les carrières de l'aéronautique (antennes délocalisées de Air Emploi)
- Vers la création d'un centre régional délocalisé de formation aux métiers de l'aéronautique, de l'aérospatial.

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR, Région Occitanie, Cité de l'espace, Quai des savoirs, A Ciel Ouvert, Hameau des Étoiles, Aeroscopia, Terre d'Envol et autres associations concernées, Aerospace Valley et autres groupements d'entreprises de la filière, AirEmploi, Aéroport Toulouse Blagnac, centres universitaires, écoles d'ingénieurs, CNES, autres acteurs de la formation et de l'emploi...

Conditions d'amélioration des migrations pendulaires entre la Métropole et le Pays des Portes de Gascogne

Contexte

Le Projet Mobilités de la métropole toulousaine ne peut se concevoir sans une intégration des besoins des populations non résidentes du territoire métropolitain qui empruntent quotidiennement son réseau structurant, participant ainsi à la saturation des axes routiers en particulier. A cet égard, le Pays des Portes de Gascogne assume près de 90% du solde migratoire du département du Gers. Sa proximité géographique à la métropole, l'accessibilité au foncier constructible, à un cadre de vie moins urbain en ont fait un territoire d'installation de choix pour un certains nombres d'actifs employés sur la métropole. Face à ces enjeux, Toulouse Métropole et le PETR souhaitent une convergence des réflexions et études participant à l'émergence de solutions favorisant une meilleure fluidité des déplacements domicile-travail entre leur territoire et répondant aux objectifs de diminution des émissions carbone.

Action/projet pilote

Pour répondre aux ambitions du pacte métropolitain d'innovation de Toulouse Métropole et sensibiliser les entreprises de plus de 100 salariés qui seront soumises, à compter du 1^{er} janvier 2018, à l'application de l'article 51 de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (mise en œuvre d'un PDE) : proposition d'une coopération aux entreprises du pôle aéronautique, qui salarient des habitants des zones périurbaines de l'ouest de la Métropole et du Gers, pour promouvoir les aires de covoiturage existantes et le recours au transports en commun.

Actions opérationnelles à court terme

En lien étroit avec les études multimodales prévues au pacte métropolitain d'innovation, des démarches seront engagées visant à :

- Identifier les interrelations et logiques mobilitaires entre le Pays des Portes de Gascogne et Toulouse Métropole
- Identifier les dynamiques de déplacement intrinsèques au Pays des Portes de Gascogne, les pistes de désenclavement et les solutions à envisager pour favoriser le rabattement vers les gares ferroviaires et services multimodaux du territoire (gares multimodales, aires de covoiturage)
- Déterminer les actions à mettre en œuvre pour accompagner l'augmentation des déplacements dans une logique soutenable au plan économique et écologique (plan de déplacement intermodal partagé, programme d'adaptation d'infrastructures routières secondaires, de développement d'itinéraires de mobilité douce)

Actions à moyen et long termes

- Vers un plan de déplacement inter-entreprises Gers/Métropole sur le modèle du PDIE impulsé en 2010 sur la ZA du Baluffet,
- Intégration de ces démarches et études à la définition et la mise à jour des schémas de planification et d'aménagement (SCOT, SRADDET, schéma régional de la mobilité...) et proposition aux collectivités compétentes d'une réflexion sur l'adaptation des infrastructures routières secondaires (RN224, D1, D632, D40) et de développement d'itinéraires nouveaux entre la Métropole et le Gers

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR, Etat, Région Occitanie, départements, Tisséo, Caisse des Dépôts et Consignations, SNCF, Ademe, groupements d'entreprises...

Construire ensemble un territoire durable et résilient²

Contexte

Plan Climat Air Energie Territorial, label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, zones Natura 2000, plan de paysage... sont autant de démarches et dispositifs dans lesquels le PETR des Portes de Gascogne et Toulouse Métropole sont engagés chacun pour leur part.

Définis à l'échelle de leur territoire institutionnel respectif, ces outils sont souvent conçus sans prise en compte des aménités et fragilités des territoires voisins, sans envisager donc les complémentarités et solidarités susceptibles de naître de la coopération urbain-rural dans le domaine de la gestion durable de l'environnement et du développement.

En filigrane des intentions conjointes de développement économique, d'optimisation des mobilités, de relocalisation des ressources en alimentation, c'est l'ambition de proposer un cadre de vie sain, sûr et attractif qui conduit la métropole et le PETR à participer à co-construire un projet territorial de développement durable en cohérence avec la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

Action / projet pilote

Sensibilisation à la conversion / certification des terres agricoles en agriculture biologique et à la gestion durable des espaces verts urbains : accompagnement à la recherche et au développement des contrôles environnementaux par le recours à l'imagerie satellitaire et au drone.

Actions opérationnelles à court terme :

- Accompagnement renforcé, par un partage d'ingénierie, des acteurs publics et privés dans la conduite des opérations visant à davantage de sobriété énergétique (actions de rénovation susceptibles d'ouvrir droit aux certificats d'économie d'énergie, recours à des producteurs locaux d'ENR...)
- Préservation de la ressource en eau par une gestion préventive des réseaux publics (à l'appui de l'action pilote identifiée en fiche 1.2)

Actions à moyen et long termes :

- Partage d'une vision commune s'appuyant sur :
 - o Un plan de gestion de la compensation écologique des projets portés sur les deux territoires partenaires (ex : pré-évaluation de l'impact environnemental du développement des « territoires de l'économie » – cf fiche 1.1, « cartographie" des réserves d'actifs naturels existantes ou à créer sur les deux territoires).
 - o Une stratégie partagée de préservation des espaces naturels sensibles.

Partenaires potentiels : Toulouse Métropole, PETR, Etat/Dreal, Région Occitanie, ARPE, Ademe, PNCEE, CNES, Ecocert, Geosigweb, Inspace Institut, opérateurs du secteur de l'eau, SCOT's, CDC Biodiversité...

² Axe 1 de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020